

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

## Notre compte-rendu et nos commentaires

---

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal était invité à se prononcer sur le procès-verbal du 15 septembre 2021. Plusieurs élus, dont nous faisons partie, ont noté ne pas l'avoir eu. Un nouvel envoi sera fait et ce PV sera soumis à validation au prochain conseil.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur Levet a, en préalable, souhaité nous informer de ses investigations sur les écarts constatés entre 2020 et 2021 en matière d'assainissement : l'écart était important et s'élevait à 14 000 m<sup>3</sup>. Un client de la commune a eu une fuite très importante de 9000m<sup>3</sup> en 2020 et en 2021 les écarts de consommation affichent une baisse d'environ 5000m<sup>3</sup>. La conjonction de ces deux événements explique les écarts constatés.

### 2 - GROUPEMENT DE COMMANDES – WIFI LOTOIS

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Elles ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires. Afin que les communes puissent continuer à financer directement leur fonctionnement, tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

**Le conseil municipal valide le projet de convention et le transfert de propriété de la borne à la commune**

### 3 - TARIF ALSH – VACANCES TOUSSAINT

**Le conseil municipal valide le programme de l'accueil** de loisirs et les tarifs proposés pour les sorties sur la base de 35 à 40 enfants :

Les jardins de Colette à 7€

Les tours de Merle à 7€

Parc de jeux Ti Goui Goui à 9€

### 4 - TARIF – BROCANTE PROFESSIONNELLE

**Le conseil municipal valide** le tarif de la mise à disposition du domaine public pour la tenue des **brocantes professionnelles à 200€ la journée.**

**Madeleine Cayre demande que cela soit élargi à tout organisateur de ventes type foire automobile.**

### 5 - AUTOMATISATION EAU CAMPING CAR – VOTE TARIF

La commission des finances, réunie le mercredi 13 octobre 2021, a fait une proposition de créer un tarif pour le paiement de l'eau à la borne camping-car qui va être installée à La Fontanelle.

La consommation d'eau sur le secteur est conséquente.

**Le conseil municipal valide** le tarif du prélèvement de l'eau pour les camping-cars à 2.20 €

## 6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LES CHEMINS PEDESTRES

L'association ayant dû s'équiper d'un taille-haie sur perche d'une valeur de 619€, **le conseil municipal valide une subvention exceptionnelle de 619.00€** à l'association.

## 7 - ATTRIBUTION SUBVENTION – ASSOCIATION CYCLO CAUSSE ET VALLEE 46

L'association « Cyclo Causse et Vallée 46 » avait envoyé son dossier après le travail en commission. **Le conseil municipal valide une subvention exceptionnelle de 200€** à l'association.

## 8 - VENTE PAVILLON LOGEMENT SOCIAL MALEPIQUE

Lot Habitat a construit dans le lotissement des Hauts de Malepique des pavillons sur un terrain mis à disposition par la Commune. Lot Habitat a été saisi d'une demande d'achat d'un pavillon par un de ces locataires. Il est donc nécessaire que la commune donne son avis sur cette demande et fixe le prix de cession du terrain par la commune à l'Office.

**Le conseil municipal valide le prix de vente du terrain à 4082€.** Les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement seront à la charge de Lot Habitat.

### Notre commentaire :

À une question de notre part sur les volumes de logements sociaux disponibles, le maire répond que Martel, de par sa taille, n'a pas d'obligation en la matière, mais effectivement si la vente a lieu c'est un logement social de moins sur la commune et il faudra réfléchir avec le bailleur pour mettre à disposition d'autres logements.

Sur le projet d'un lotissement sur les Hauts de Malepique, bloqué pour des raisons de classement (urbanisme), le maire nous fait part de son interrogation sur ce lieu qu'il voudrait réserver pour un projet touristique ...

Rappelons que ce lotissement a vocation à accueillir des jeunes sur Martel en leur permettant d'accéder à la propriété et donc de s'installer durablement. Une nouvelle fois, on veut choisir le tourisme dont on connaît la saisonnalité très limitée et qui ne permet pas un développement pérenne des services sur toute une année... affaire à suivre lors des débats sur le PLUiH...qui tarde à nous être présenté !

## 9 - PROPOSITION ADRESSAGE - SDAIL

Le plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) est devenu une obligation pour les réseaux comme pour les professionnels chargés des livraisons mais aussi les services de secours.

La municipalité a décidé d'engager cette démarche avec le SDAIL. Le coût de cette opération est estimé à 5334 € HT. Cette estimation ne comporte pas l'achat des panneaux et des plaques de rue.

**Le conseil municipal valide la proposition du SDAIL**

## 10 - PROPOSITION MUR EN PIERRES SECHES – CHEMIN BOTANIQUE

Au niveau du lotissement communal à Montignac, des travaux concernent l'édification d'un mur en pierre le long du chemin botanique.

Le coût de ces travaux est estimé à 12 000€ hors fourniture des pierres estimée à 3400 € HT

**Le conseil municipal, valide la prise en charge d'une partie des ces travaux – fourniture de 19 m3 de pierres ainsi que le transport.**

## **11 - ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE**

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 120€. Elle permet de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Martel.

**Le Conseil Municipal valide l'adhésion à la Fondation du patrimoine**

## **12 - FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE – HABITATION SEMI-TROGLODYTIQUE GLUGES**

La restauration de l'ancien presbytère de Gluges est susceptible de bénéficier du fonds de soutien à la restauration du patrimoine de Cauvaldor (2 110 €). Ce projet a déjà obtenu de Cauvaldor un fonds de concours.

**Le conseil municipal valide le plan de financement et sollicite auprès de Cauvaldor, une subvention au titre du fonds de soutien à la restauration du patrimoine.**

## **13 - TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX 2022**

**Le Conseil Municipal valide le maintien du taux actuel de la taxe d'aménagement en 2022 (2%), les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 mètres carrés en sont exonérées.**

## **14 - CONVENTION DE PARTICIPATION SMECMVD**

**Le conseil municipal valide la signature d'une convention de participation à l'extension du réseau avec le SMECMVD** (Syndicat Mixte des Eaux de la Commune de Martel et de la Vallée de la Dordogne) selon les modalités présentées

## **15 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE SMECMVD**

Le Département du Lot doit reprendre le revêtement de l'avenue du Général de Gaule jusqu'à la Porte Penche.

Les services du Département du Lot (STR) ont programmé la réfection de l'Avenue du Général de Gaule en avril 2022 (2 jours)

Une autre série de travaux plus importants doit aussi avoir lieu (remplacement de conduites) sous la rue de la porte Penche.

Ils seront réalisés de manière coordonnée en avril 2022 et la circulation des poids-lourds sera interdite durant tous les travaux.

**Le conseil municipal, valide la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage au SMECMVD pour les travaux ci-dessus**

### **Notre commentaire :**

Durant ces travaux le trafic des poids-lourds sera interdit et impossible... On notera que l'interdiction est possible et qu'il existe bien des voies de contournement notamment pour le transit. Nous invitons les Martelais-es à faire pression sur le Département pour que cette interdiction soit pérenne avec le rétablissement de l'arrêté de 2009.

## **16 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SERVICE – SMECMVD**

Nous attirons l'attention sur l'importance des pertes de rendements (fuites...) sur le réseau (39 %). **Le conseil municipal vote le rapport présenté.**

## 17 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Réhabilitation du Collège** : (3 projets retenus au départ) Les travaux sont estimés à plus de 4M€. 2 réfectoires séparés pour l'école élémentaire et l'école maternelle. Le cabinet d'architecture a été retenu.

On notera qu'au conseil municipal du 15 septembre, le maire nous avait répondu que le choix de l'architecte était fait – Visiblement une fausse information...

- **EHPAD** : le maire a reçu le courrier du département qui officialise l'autorisation d'engager les travaux de réfection de la cuisine. Le département autorise son extension au portage à domicile. Sur cette base, la cuisine fournirait environ 400 repas par jour. À charge du nouveau directeur de proposer un plan d'investissement pour la nouvelle cuisine.

### Notre commentaire :

On notera le refus de l'ARS du Lot de mutualiser les repas avec les écoles de Martel. Cette position est incompréhensible car cette démarche existe dans d'autres départements comme l'Yonne ou la Vendée. Le maire en convient lui-même : « *c'est une position de l'ARS du Lot qui n'est pas nécessairement partagée ailleurs* ». Il n'y a aucun fondement objectif à cette décision. Ainsi, on va construire aux frais du contribuable deux cuisines sur Martel alors que le bon sens et l'intelligence militent pour une seule bien dimensionnée.

Nous avons officiellement demandé que nous soit communiquée l'étude du département sur la restauration de l'EHPAD.

- **Façade de l'ancien hospice** : l'APIE est retenue pour le ravalement

- **Colis pour les aînés** renouvelé cette année

- « **Un Noël à Martel** » du 24 décembre au 8 janvier avec en sus le marché de Noël le 19 et le marché aux truffes le 18 décembre ... le thème retenu est le cirque avec **Cirque en** , des manèges et 2 événements par WE sur un mois de festivités.

- **Illuminations** : les vieux éclairages de Brive seront prêtés à la commune.

- **P. Verdier** : **Projet de parc photovoltaïque sur Cauvaldor**. Six critères pour 24 projets aucun sur Martel pour l'instant. Le débat fait ressortir le besoin d'établir une charte et déterminer une enveloppe de consommation foncière et son intégration formelle dans le PLUiH.

- **Conseil Municipal Jeunes** : Demande est faite pour que les jeunes vendent les bleuets pour le 11 novembre.

\*\*\*